

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue au lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 5 octobre 2015 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron et Raymond Côté et madame Josiane Perron.

Monsieur Stéphane Robidas est absent et a motivé son absence. Madame Julie Brousseau, la directrice générale est aussi présente.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

2015-10-165 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à la majorité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant le point 13.7

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Constatation de régularité et de quorum**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ***
- 4. Approbation des procès-verbaux**
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2015 *
- 5. 1ere période de questions du public**
- 6. Correspondance ***
 - 6.1. MaestroVision Enregistrement et vidéo de conseil municipal
 - 6.2. Cour municipal Remise mensuelle – août 2015
- 7. Finance**
 - 7.1. Autorisation des comptes *
- 8. Règlementation**
 - 8.1. Second projet de règlement 2015-3 modifiant le règlement de zonage *
- 9. Administration**
 - 9.1. Formation – Déneigement : travailler de façon sécuritaire *
 - 9.2. Modification du calcul d'équivalence des heures de travail lors d'une formation *
- 10. Loisirs**
 - 10.1. Ententes de loisirs 2015-2020 – Ville de Windsor *
- 11. Urbanisme**
 - 11.1. Rapport du mois de septembre de l'Officière en bâtiment, envir. et agraire
 - 11.2. Dossier Cours d'eau St-Gabriel *
 - 11.3. CPTAQ – Morcellement Lot 3 677 635 *
- 12. Voirie**
 - 12.1. Granulab – Recommandation paiement de la Retenue de 5% - Rues Rouillard Laporte*
- 13. Affaires nouvelles et suivis**
 - 13.1. Dépôt du Rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité – 2^e année fiscale
 - 13.2. Régie incendie – Inspection des risques élevés et moyens – correctifs à apporter *
 - 13.3. Entériner la levée de frais pour un permis de colportage – Fond des maladies du cœur *
 - 13.4. Annulation des comptes de taxes 2012-2015 pour les adresses inconnues *
 - 13.5. Demande de branchement aux égouts - 560, Route 249 *
 - 13.6. Don Opérations Citrouilles *
 - 13.7. Bruit routier dans le Rang 12 *
- 14. Rapport des Comités**
 - 14.1. Régie Incendie
 - 14.2. Loisirs
 - 14.3. Environnement
 - 14.4. Trans-Appel
 - 14.5. Urbanisme
 - 14.6. Mairie
- 15. 2e période de questions du public**
- 16. Levée de l'assemblée**

2015-10-166 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent ne demande la parole durant la période de questions.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par le conseiller Sylvain Côté.

2015-10-167 ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron et appuyée par le conseiller Sylvain Côté et résolu à la majorité des conseillers présents que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membre du conseil soient acceptés et/ou payés tel que suivant.

SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2015 représentent un total brut de 11 704,81\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Chèques émis (du 5 août 2015 au 8 septembre 2015)

Sommaire par Date

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Description	Montant
201500470 (C)				2015-09-10	986	LES DÉMARREURS & ALTERNAT. D'ESTRIE	0,00 \$
201500471 (C)				2015-09-17	28	HYDRO-QUEBEC	710,23 \$
201500472 (C)				2015-09-17	494	VISA DESJARDINS	369,44 \$
201500473 (C)				2015-09-30	964	TELUS	102,45 \$
201500474 (C)				2015-09-30	723	AXION	91,87 \$
201500475 (C)				2015-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	28,82 \$
201500476 (C)				2015-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	84,65 \$
201500477 (C)				2015-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	145,31 \$
201500478 (C)				2015-09-30	28	HYDRO-QUEBEC	581,35 \$
201500479 (I)				2015-09-30	68	RECEVEUR GENERAL	1 392,90 \$
201500480 (I)				2015-09-30	67	MINISTRE DU REVENU	3 540,81 \$
201500481 (I)				2015-09-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	945,71 \$
201500482 (I)				2015-09-30	8	CARRA	423,83 \$

Total des chèques émis

8 417,37 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 OCTOBRE 2015

Sommaire par Date

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Description	Montant
201500483 (I)		5069			2015-10-06	22 Machinerie C. &H. Inc.	206,92 \$
201500484 (I)		5070			2015-10-06	35 LOCATION WINDSOR INC.	29,35 \$
201500485 (I)		5071			2015-10-06	40 MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridiq. Inc	801,16 \$
201500486 (I)		5072			2015-10-06	42 EXCAVATION J.G. NAULT INC.	1 316,01 \$
201500487 (I)		5073			2015-10-06	45 PRAXAIR INC	75,09 \$
201500488 (I)		5074			2015-10-06	60 PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	19,87 \$
201500489 (I)		5075			2015-10-06	74 MINISTRE DES FINANCES	68 414,00 \$
201500490 (I)		5076			2015-10-06	89 RAYMOND, CHABOT, GRANT THORNTON	2 299,50 \$
201500491 (I)		5077			2015-10-06	97 J. ANCTIL INC	842,68 \$
201500492 (I)		5078			2015-10-06	156 MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE	651,24 \$
201500493 (I)		5079			2015-10-06	204 PERRON GILLES	862,56 \$
201500494 (I)		5080			2015-10-06	256 MÉCANIQUE G.S.B. INC	95,32 \$
201500495 (I)		5081			2015-10-06	322 CLUB OPTIMISTE WINDSOR(1989) INC	200,00 \$
201500496 (I)		5082			2015-10-06	353 RESSORT DEZIEL INC	149,47 \$
201500497 (I)		5083			2015-10-06	473 FRANK LOGAN & FILS INC.	1 876,26 \$
201500498 (I)		5084			2015-10-06	477 FREDETTE NOVA	100,00 \$
201500499 (I)		5085			2015-10-06	541 COMBEQ	310,43 \$
201500500 (I)		5086			2015-10-06	612 LOISELLE SERGE	50,00 \$
201500501 (I)		5087			2015-10-06	638 FONDS D'INFORMATION	36,00 \$
201500502 (I)		5088			2015-10-06	645 CONSTRUCTIONS MAURICE & CLAUDE	11 291,37 \$
201500503 (I)		5089			2015-10-06	678 SANI ESTRIE INC	8 904,94 \$
201500504 (I)		5090			2015-10-06	714 ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	1 157,80 \$
201500505 (I)		5091			2015-10-06	762 DJL - ESTRIE	10 825,84 \$
201500506 (I)		5092			2015-10-06	784 LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	366,23 \$
201500507 (I)		5093			2015-10-06	789 LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES	934,51 \$
201500508 (I)		5094			2015-10-06	843 Excav. Remorquage Michel Marcotte	3 196,30 \$
201500509 (I)		5095			2015-10-06	850 LEMAY MARIE-JOSÉE	360,00 \$
201500510 (I)		5096			2015-10-06	894 PITNEY BOWES	51,56 \$
201500511 (I)		5097			2015-10-06	896 LES ENTREPRISES YVON MAURICE	2 535,20 \$
201500512 (I)		5098			2015-10-06	899 TREMBLAY JEAN-LUC	100,00 \$
201500513 (I)		5099			2015-10-06	947 CAMIRÉ ROLLAND	876,00 \$
201500514 (I)		5100			2015-10-06	950 GARY DACRES ENR	125,44 \$
201500515 (I)		5101			2015-10-06	954 JEAN-PIERRE CARPENTIER ENR.	1 724,62 \$
201500516 (I)		5102			2015-10-06	968 LE SALON DE L'ÉLECTRONIQUE	14,92 \$
201500517 (I)		5103			2015-10-06	977 IN-FO.CA	413,21 \$
201500518 (I)		5104			2015-10-06	1004 DISTRIBUTION JPG	36,16 \$
201500519 (I)		5105			2015-10-06	1032 PARR Marie-Eve	336,71 \$
201500520 (I)		5106			2015-10-06	1070 SANIKURE	402,19 \$
201500521 (I)		5107			2015-10-06	1072 LAPLANTE Philippe	100,00 \$
201500522 (I)		5108			2015-10-06	1078 PERRON, Josiane	871,19 \$
201500523 (I)		5109			2015-10-06	1099 SCROSATI Yannik	31,15 \$
201500524 (I)		5110			2015-10-06	1116 LACHANCE Charles	100,00 \$

Total des chèques émis

123 091,20 \$

2015-10-168 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2015-3 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 octobre 2015 dernier sur le PREMIER projet de règlement no. 2015-3;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu unanimement d'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2015-3 conformément à l'article 128 de la Loi.

2015-10-169 FORMATION : DÉNEIGEMENT, TRAVAILLER DE FAÇON SÉCURITAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a adopté la résolution 2015-09-155 autorisant les employés de voirie de la municipalité à assister à une formation sur le déneigement pour un montant de 75\$ chacun;

ATTENDU QUE la formation n'a pas encore assez de participants mais qu'elle pourrait être présentée dans les bureaux de l'Hôtel de ville, ce qui permet une économie pour le remboursement du kilométrage, le 24 novembre prochain pour un montant de 117\$ par employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser l'organisation de cette journée de formation dans les bureaux municipaux et la participation des employés de voirie si la température le permet.

2015-10-170 ENTENTES DE LOISIRS – VILLE DE WINDSOR

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli signe une entente 2015-2020 d'une durée de 5 ans avec la Ville de Windsor afin de fournir aux citoyens des services récréatifs et culturels;

ATTENDU QUE la Ville de Windsor doit se conformer aux dispositions des taxes à la consommation;

ATTENDU QUE seules les activités pour les personnes de 15 ans et plus seront taxables, ce qui touche seulement environ 15% de la clientèle;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté et appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à la majorité des conseillers présents de signer l'entente avec la Ville de Windsor pour les activités proposées depuis plusieurs années, pour une période de 5 ans, soit du 1er mai 2015 au 31 décembre 2020, et ce, selon les tarifs suivants :

Tarifification 14 ans et moins :

Pour la période du 1er mai au 31 décembre 2015 (60% de l'année) : 22 292 \$

Pour la période du 1er janvier au 30 avril 2016 (40% de l'année) : 15 159 \$

Tarifification 15 ans et plus :

Pour la période du 1er mai au 31 décembre 2015 (60% de l'année) : 3 934 \$

Pour la période du 1er janvier au 30 avril 2016 (40% de l'année) : 2 675 \$

RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

La directrice générale résume le compte-rendu de l'inspectrice en bâtiment et environnement pour le mois de septembre 2015.

Les membres du conseil discutent brièvement des demandes présentées par l'inspectrice dans son rapport mensuel.

	2014	2015
Nombre de permis pour Sept	16	6
Valeur	102 364 \$	92 500\$
Nouvelle construction de maison	0	0

2015-10-171 DOSSIER COURS D'EAU ST-GABRIEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli travaille en étroite collaboration avec la MRC du Val-Saint-François, la Ville de Windsor, la firme AVIZO Experts-Conseils et l'usine Baultar afin d'améliorer une problématique de débordement du cours d'eau situé à l'arrière de l'usine Baultar;

ATTENDU QUE la MRC souhaitait connaître les investissements requis pour différentes périodes de récurrence de précipitation;

ATTENDU QU' après étude et discussions et pour rentabiliser l'investissement à long terme, la Municipalité de Val-Joli a pris la décision de choisir d'installer des conduites de 1200mm pour une récurrence de 25-50 ans soit l'équivalent des précipitations pouvant résulter d'une crue exceptionnelle qui surviendrait théoriquement 1 fois à tous les 25 à 50 ans;

ATTENDU QUE la section de la conduite entre la route 143 et le stationnement de l'entreprise Location Windsor a été modifiée en 2013 pour une conduite de 900mm par la Ville de Windsor;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli souhaite modifier la seconde section de la conduite à partir de la fin du tuyau de 900mm dans le stationnement de Location Windsor et ce jusqu'aux limites de la Ville de Windsor et du terrain de l'usine Baultar par une conduite de 1200mm en PEHD;

ATTENDU QUE le rapport de la firme AVIZO Experts-Conseils a défini la zone du bassin versant comme étant à 90% sur le territoire de la municipalité de Val-Joli et que la municipalité assumera 90% des coûts reliés aux travaux;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté et appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents d'informer la MRC du Val-Saint-François de l'intention de la municipalité de Val-Joli de choisir de remplacer une partie des conduites existantes par un tuyau de 1200mm en PEHD ayant la capacité d'absorber une pluie de récurrence de 25-50 ans afin d'éviter de devoir modifier dans un futur rapproché les mêmes installations et d'informer la MRC que la municipalité de Val-Joli reconnaît représenter 90% de la superficie totale du bassin versant du secteur St-Gabriel, relié à cette situation.

2015-10-172 CPTAQ – MORCELLEMENT LOT 3677 635

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) rédigée par Monsieur Paterson;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli doit compléter la section réservée à la Municipalité et l'envoyer à la CPTAQ accompagnée d'une résolution d'appui au projet, tel que prévu à la Loi sur la Protection du territoire agricole du Québec (LPTAQ);

ATTENDU QUE la demande a été présentée au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de la municipalité de Val-Joli;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à la majorité des conseillers présents de compléter la section réservée à la Municipalité.

2015-10-173 GRANULAB – RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE DE 5% - RUES ROUILLARD/LAPORTE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents de libérer le dernier 5% de la retenue pour les travaux de réfection des rues Laporte et Rouillard.

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ – 2^E ANNÉE FISCALE

La directrice générale dépose le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité pour la seconde année fiscale.

2015-10-174 RÉGIE INCENDIE – INSPECTION DES RISQUES ÉLEVÉS ET MOYENS – CORRECTIFS À APPORTER

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser le responsable de voirie à faire faire les travaux correctifs afin que les bâtisses du garage municipal et du parc des loisirs soient réglementaires suite à l'inspection du préventionniste de la Régie intermunicipale de la région de Windsor en ajoutant 5 lumières de sortie combinées d'urgence, pour un

montant totalisant : 1275\$ plus taxes incluant le temps d'installation.

- Les lignes électriques FJS : 1275\$
- Victor Poulin : 1675\$

2015-10-175 ENTÉRINER LA LEVÉE DE FRAIS POUR UN PERMIS DE COLPORTAGE – FOND DES MALADIES DU COEUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à la majorité des conseillers présents que soit entériné la décision de levée des frais de 100\$ pour un permis de colportage pour la Fondation des maladies du cœur, tel que discuté en réunion de travail au mois d'août 2015.

2015-10-176 ANNULATION DES COMPTES DE TAXES 2012-2015 POUR LES ADRESSES INCONNUES

ATTENDU QUE trois comptes de taxes sont inscrits sous un nom de propriétaire avec adresse inconnue et que la poste nous les retourne à chaque année;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à la majorité des conseillers présents que soient annulés les frais accumulés reliés aux trois comptes de taxes suivants :

- Lot 3 677 456 25.20\$ superficie : 7166,4 m²
- Lot 3 678 660 4.71\$ superficie : 157.4 m²
- Lot 3 678 725 4.71\$ superficie : 2255.9 m²

DÉMARCHES DE BRANCHEMENT AUX ÉGOUTS – 560 RTE 249

La directrice générale explique qu'elle a fait des démarches pour rejoindre les procureurs de la municipalité afin de confirmer certaines questions qui avaient été soulevées lors de la réunion de travail mais qu'elle n'a pas encore les réponses officielles donc le point est reporté à une réunion ultérieure.

Il est aussi suggéré par le conseiller Gilles Perron, de tenter de retracer les démarches et les frais qui ont été facturés au voisin immédiat lors d'une demande similaire, il y a quelques années.

2015-10-177 DON OPÉRATIONS CITROUILLES

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté et appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité de donner un montant de 200\$ au Club Optimiste de Windsor pour l'Opération citrouilles 2015, tel que prévu au budget.

2015-10-178 BRUITS ROUTIERS DANS LE RANG 12

ATTENDU QU' un grand nombre de camions lourds circule dans le Rang 12 vingt-quatre heures par jour et par le fait même sur les routes numérotées adjacentes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a, au cours des années, fait des démarches auprès de la compagnie Domtar et des compagnies de transports locales, auprès du Ministère des Transports du Québec et auprès de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les compagnies de camionnage sont au courant des problématiques de bruit mais ne peuvent contrôler personnellement chacun des conducteurs de camion durant leur trajet;

ATTENDU QUE ces conducteurs contrariants ne sont qu'une minorité mais qu'ils font mauvaise réputation à l'industrie du camionnage et nuisent à la qualité de vie des citoyens résidents près des grands axes routiers;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite sensibiliser à nouveau les instances gouvernementales, les compagnies de transports, les services de police et la compagnie Domtar, à l'importance de trouver rapidement une solution aux situations de bruits routiers dans le Rang 12 et par le fait même, sur le reste du réseau routier;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à la majorité que soit adoptée une résolution de sensibilisation aux bruits routiers et qu'elle soit envoyée à la compagnie Domtar, au Ministère des transports, au Ministère de l'environnement, à la Sûreté du Québec du Val Saint François afin de tenter de trouver une solution le plus rapidement possible.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

Mario St-Pierre

- Question concernant l'article dans les Nouvelles de Val-Joli sur les pompes qui se brisent.
- Question au sujet de la recherche de contrat notarié pour l'achat d'une lisière de terrain pour le chemin Marcotte

- Question concernant l'avancé des démarches pour le futur projet d'installation d'aqueduc sur la Route 249 et le Rang 10.

Michel Maurice

- Demande pour faire réparer le trou sur le Rang 10 face au 665, Rang 10.
- Question concernant les camions de recyclage et de collecte des déchets qui laissent écouler de l'huile sur la chaussée devant chacune des adresses civiques où ils s'immobilisent.

2015-10-179 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 21h25.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi, le 2 novembre 2015 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalent à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du 7 octobre 2015

Rolland Camiré, maire

